



BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE LA JEUNESSE,
DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE

● Mise en œuvre de la politique
ministérielle de soutien à l'engagement
des jeunes pour l'année scolaire
2003-2004

ENCART
B.O. n° 47
du 18-12-2003

MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE MINISTÉRIELLE DE SOUTIEN À L'ENGAGEMENT DES JEUNES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2003-2004

N.S. n° 2003-216 du 8-12-2003

NOR : MENE0302768N

RLR : 554-2

MEN - DESCO - DJEPVA

Réf. : N.S. n° 2002-259 du 20-11-2002 (B.O. n° 44 du 20-11-2002)

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs départementaux de l'éducation nationale ; aux préfètes et préfets de région, directions régionales et départementales de la jeunesse et des sports ; aux préfètes et préfets de département, directions départementales de la jeunesse et des sports

■ Initiée il y a un an, la politique ministérielle de soutien à l'engagement des jeunes a rencontré un succès certain qui démontre qu'elle répond à une attente. Elle offre un cadre à de nombreuses actions conduites par des jeunes et permet de créer de nouveaux outils pour les accompagner dans leur démarche.

Le guide "Envie d'agir", coédité par le SCEREN et Hachette-Le Routard, a été diffusé à 900 000 exemplaires dans les établissements scolaires, universitaires, le réseau information jeunesse et les associations. 80 000 exemplaires ont été diffusés aux mairies et 50 000 à l'occasion des routes de l'engagement.

Depuis son lancement, le 12 mars 2003, le site www.enviedagir.fr a reçu environ 500 000 visites d'internautes, réparties de façon assez

homogène sur l'ensemble des pages, avec un succès plus vif toutefois pour les rubriques "solidarité/humanitaire" et les recherches sur la base de données. Cette dernière a permis le recensement sur le site de 10 000 associations et 10 000 projets ou dispositifs d'accompagnement.

Les journées de l'engagement ont mobilisé environ 50 % des établissements scolaires et ont été l'occasion de nombreuses manifestations, notamment à l'initiative du réseau information jeunesse.

Le concours "Envie d'agir ?" a permis, dans des conditions de délais très contraignantes, de distinguer 607 lauréats régionaux et 36 lauréats nationaux. Il a ainsi donné, en complément du Défi-jeunes et de ses 900 lauréats, une visibilité nouvelle à l'aide accordée aux initiatives des jeunes.

En 2003-2004, cette politique sera poursuivie et développée en direction des jeunes de 11 à 28 ans. Compte tenu du contexte et des aspirations recensées, elle portera principalement sur les six domaines suivants : citoyenneté, solidarité/action humanitaire, culture, environnement, économie, sport.

La présente note de service a pour objectif de rappeler et d'actualiser les dispositions prévues par la note visée en référence.

I - Rappel de la démarche

La politique ministérielle de soutien à l'engagement des jeunes répond à plusieurs constats et objectifs.

Sans se reconnaître facilement dans des formes traditionnelles d'engagement, politique et syndical notamment, les jeunes ont montré, à la suite du premier tour de l'élection présidentielle de 2002, qu'ils souhaitent néanmoins s'engager dans des actions ayant un sens pour eux-mêmes et un intérêt pour la société. Une première expérience de prise de responsabilité est souvent fondatrice pour les jeunes désireux de participer pleinement à la vie de la cité.

Ils estiment que leur image est souvent et injustement associée dans les médias à des valeurs négatives, comme la délinquance, l'incapacité à prendre des initiatives, l'inaptitude à prendre des responsabilités.

"Envie d'agir ?" contribue à la construction d'une image positive et d'un discours valorisant sur les jeunes et leur capacité d'initiative.

Cette opération permet de rendre visibles les liens entre éducation "formelle" et éducation "informelle" comme le prévoient les objectifs fixés lors du Conseil européen de Lisbonne (mars 2000).

La mise en œuvre d'une telle démarche implique une mobilisation des établissements scolaires et des associations.

Les établissements scolaires

L'opération "Envie d'agir ?" n'est pas un nouveau dispositif se surajoutant aux autres dispositifs mis en œuvre dans l'établissement scolaire. C'est une démarche globale visant à reconnaître, encourager et développer les engagements des jeunes de 11 à 28 ans, dans et en dehors du système éducatif.

Elle doit s'inscrire à la fois dans le quotidien et dans la durée. Il ne s'agit nullement de mener une opération événementielle ponctuelle, même si celle-ci contribue à assurer une

nécessaire visibilité de la démarche.

Le lien pourra être fait avec :

- la participation aux instances de l'établissement, et notamment les délégués de classe, le conseil d'administration, le conseil de la vie lycéenne, le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté... ;

- l'engagement dans les activités périscolaires, comme les clubs et activités organisés dans le cadre du foyer socio-éducatif, la maison des lycéens, les associations d'élèves, les médias scolaires, l'association sportive... ;

- les enseignements, notamment l'instruction civique, l'éducation civique, juridique et sociale, la philosophie, l'histoire et la géographie...

Il sera également souhaitable de s'appuyer sur les différentes journées et semaines thématiques qui ponctuent l'année scolaire (semaine d'éducation contre le racisme, semaine de la presse dans l'école, journée mondiale de lutte contre le sida ...) en présentant notamment des exemples d'actions dans lesquelles les élèves peuvent s'engager. "Envie d'agir ?" peut être le "fil rouge" qui apporte de la cohérence à l'ensemble de ces rendez-vous.

Les associations

Les associations, le réseau Information jeunesse, les conseils départementaux et locaux de jeunes, constituent des acteurs de choix dans la mise en œuvre de cette politique dans la mesure où ils accueillent toute l'année de nombreux jeunes de toutes origines et de toutes situations, soit pour les informer, soit pour les préparer à une première expérience d'engagement et les accompagner dans leurs démarches. Les directions régionales et les directions départementales de la jeunesse et des sports associeront donc ces acteurs aussi étroitement que possible.

II - Les journées de l'engagement

1 - Objectifs

Au cours du mois de mars 2004, une journée de l'engagement sera organisée, dans les établissements scolaires (collèges et lycées), universitaires et d'apprentissage, dans le réseau Information-jeunesse, ainsi que dans toute

structure (association, collectivité, service de l'État) qui souhaiterait s'associer à l'opération. Ces initiatives locales sont destinées à mobiliser tous les partenaires pour créer des temps de rencontres et d'échanges avec les jeunes qui s'interrogent sur les différentes façons de s'engager ou qui cherchent à être accompagnés dans la mise en œuvre d'un projet déjà conçu. Cela pourra être également le moment de valorisation d'engagements plus formalisés.

Le groupe de suivi académique et régional élaborera un calendrier des manifestations afin de leur donner la meilleure visibilité.

2 - Modalités opératoires

a) Dans les établissements scolaires

Il revient aux chefs d'établissements, en liaison avec leur conseil d'administration, de définir l'organisation de ces journées qui peuvent prendre des formes très diverses à la mesure de la diversité des établissements et des élèves. Ces journées peuvent aussi être organisées au niveau d'un bassin d'éducation, permettant de créer ainsi une synergie entre tous les partenaires.

Cette journée de l'engagement sera l'occasion d'informer les élèves sur les différentes formes d'actions dans lesquelles ils peuvent s'engager, en mettant notamment à leur disposition les dispositifs d'information développés par le ministère en liaison avec ses partenaires.

b) En dehors des établissements scolaires

La préparation des journées nécessite une large concertation avec les associations départementales et locales volontaires, qui pourra même se contractualiser sur des projets d'engagement concrets intéressant les jeunes.

Le réseau information jeunesse, dans sa mission d'accueil et d'information des jeunes de toutes origines et de tous statuts, se mobilisera fortement pour organiser dans ses structures des initiatives dans le cadre de ces journées, et pour apporter son savoir-faire aux autres opérateurs.

3 - Les partenaires

Les termes de la note de service du 20 novembre 2002 déjà citée restent sur ce point en vigueur, et notamment les références réglementaires sur la base desquelles le partenariat

avec les associations est fondé.

Les associations sont invitées à participer à l'ensemble de la démarche, aux journées de l'engagement, et à s'impliquer fortement dans l'accompagnement des jeunes, notamment dans les établissements scolaires en conformité avec les dispositions de la circulaire n° 93-136 du 25 février 1993 qui régit ces modalités de collaboration.

Leur participation pourra faire l'objet d'une formalisation par convention d'objectifs avec les directeurs départementaux de la jeunesse et des sports.

La mobilisation, au sein du réseau information jeunesse, des informateurs et animateurs aidera les jeunes à formuler et formaliser leur désir d'engagement. Ces derniers pourront avoir recours à des entretiens personnalisés ou bénéficier des espaces thématiques dédiés à l'engagement qui ont été créés dans chaque centre régional information jeunesse.

Les directeurs régionaux de la jeunesse et des sports encourageront toute initiative au sein de ce réseau qui permettra d'offrir aux jeunes un accueil, une information, et un accompagnement pertinents.

L'action menée par les collectivités territoriales en direction des jeunes pourra être contractualisée dans le cadre des contrats éducatifs locaux (CEL). Le partenariat avec les collectivités territoriales ne peut en effet que contribuer à favoriser l'aide aux initiatives et aux projets de jeunes.

III - Les outils

La politique de soutien à l'engagement des jeunes s'appuie à la fois sur un certain nombre d'outils mis en œuvre l'an passé, et sur des outils nouveaux proposés cette année.

1 - Les guides régionaux

Le guide national "Envie d'agir ?" ne fera pas l'objet d'une nouvelle édition en 2004. Des guides régionaux seront réalisés, afin d'ancrer l'information des jeunes dans la proximité. Les centres régionaux information jeunesse, avec l'appui des directions régionales de la jeunesse

et des sports, travailleront à l'élaboration de ces guides, en partenariat avec la presse quotidienne régionale qui en assurera la rédaction et la publication.

2 - Le site Internet

Ouvert au public le 12 mars 2003, le site internet enviedagir.fr (www.enviedagir.fr) s'apprête à évoluer de manière significative d'ici mars 2004 pour mieux mettre en valeur le contenu à destination des jeunes.

Des espaces spécifiques seront proposés aux plus jeunes (espace "Juniors") ainsi qu'aux enseignants et animateurs (espace "Professionnels").

Une présentation régionale des informations du site privilégiera des informations plus proches des jeunes.

Le nombre de projets proposés par le site, et dans lesquels les jeunes peuvent s'engager, devrait être nettement plus important que l'an passé.

3 - Le concours "Envie d'agir ?"

Ce concours sera reconduit en 2004 et ses modalités seront modifiées. Une prochaine instruction de la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative vous précisera l'articulation entre le concours, le dispositif Défi-jeunes, et les fonds d'aide à l'initiative des jeunes.

4 - Les routes de l'engagement

Les routes de l'engagement sont reconduites en 2004 avec le CIDEM (Civisme et démocratie). Vous trouverez le calendrier en annexe à la présente note de service. Dans toute la mesure du possible vous faciliterez la mise en relation du CIDEM avec le centre régional information jeunesse afin qu'il participe à cette opération.

Dans les départements d'outre-mer, les routes de l'engagement sont organisées par le CRIJ qui mobilisera à cette fin, lorsqu'il existe, le bus info-jeunesse.

5 - Outils d'accompagnement

"Envie d'agir ?" 2003 a mis en lumière la nécessité d'offrir aux jeunes un accompagnement diversifié.

Le numéro indigo (0825 090 630) mis en place au CIDJ continuera en 2004 d'assurer une réponse aux questions que les jeunes se posent sur l'engagement ou sur la mise en œuvre de leurs projets.

Un service de réponse en ligne individualisée permettra aux jeunes de poser leurs questions ou d'exposer leurs projets par l'intermédiaire d'une interface de courrier électronique à partir du premier trimestre 2004.

Au-delà de la seule information, un accompagnement est indispensable pour permettre aux jeunes de disposer des meilleurs atouts pour cheminer dans leurs parcours d'initiatives et de projets d'engagement. Cet accompagnement sera assuré par des personnels volontaires aux compétences diverses : enseignants, CPE, CEPJ, animateurs d'associations, informateurs jeunesse, conseillers de missions locales, agents territoriaux, qui bénéficieront en 2004 d'actions de formation.

6 - Les actions de formation

Les directeurs régionaux de la jeunesse et des sports organiseront, en fonction des besoins recensés, et selon un cadre arrêté par le groupe de suivi académique et régional, des actions de formation destinées aux professionnels en contact avec les publics jeunes. L'objectif de ces actions est de faire connaître de manière approfondie l'opération et les outils susceptibles de répondre aux demandes des jeunes et de les aider à trouver des solutions. Les services académiques et les services de la jeunesse et des sports se rapprocheront afin d'évaluer les besoins en formation.

7 - La reconnaissance et la valorisation de l'engagement

Dès le premier trimestre 2004, sera expérimentée sur le site enviedagir.fr une démarche de reconnaissance et de valorisation qui pourra prendre la forme d'un passeport de l'engagement des jeunes. Cette démarche s'appuiera sur des initiatives régionales en cours et offrira aux jeunes un espace d'information sur l'intérêt d'une telle reconnaissance, ainsi qu'une illustration de quelques validations existantes

d'engagement, y compris les plus innovantes. Cette expérimentation est destinée à recueillir avis et suggestions avant une impression sur papier.

IV - Le pilotage et le suivi d' "Envie d'agir ?"

1 - Au niveau local (établissements)

Il conviendra de veiller à ce que dans chaque établissement les élèves puissent avoir accès aux informations nécessaires conformément aux termes de la note de service de 2002 précitée. Pour cela, ainsi que pour permettre l'accompagnement des élèves dans leurs démarches de projets, le chef d'établissement pourra s'appuyer sur une ou plusieurs personnes volontaires au sein de l'établissement.

2 - Au niveau des services déconcentrés

Les groupes académiques et régionaux de suivi mis en place par la note de service n° 2002-259 du 20 novembre 2002 sont reconduits dans des missions identiques. Il conviendra d'être attentif à ce que des représentants des établissements scolaires et des mouvements associatifs soient conviés aux travaux de ce groupe.

Des groupes de suivi départementaux pourront être mis en place pour une plus grande efficacité.

3 - Au niveau national

Un comité de pilotage associe les différentes directions du ministère (direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, direction de l'enseignement scolaire, direction de l'enseignement supérieur, délégation à la communication), l'inspection générale de l'éducation nationale, l'inspection générale de

la jeunesse et des sports, des représentants des services déconcentrés, ainsi que de nombreux partenaires associatifs (et notamment le CNAJEP et le CNAECEP). Il arrête les grandes orientations de l'opération.

L'équipe nationale constituée pour promouvoir et suivre les différentes actions entrant dans le cadre de l'opération "Envie d'agir ?" se rendra tout au long de l'année, sur le terrain afin de rencontrer les équipes académiques et régionales en tant que de besoin.

V - Évaluation

Une évaluation des différents volets de l'opération vous sera demandée pour la mi-mai. À cet effet, une grille d'évaluation vous sera adressée début janvier.

Le bilan sera à faire remonter auprès de la DJEPVA et de la DESCO :

- Mission engagement des jeunes, direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative : enviedagir@jeunesse-sports.gouv.fr

- et du délégué national à la vie lycéenne, direction de l'enseignement scolaire, DESCO B6 : cedric.vial@education.gouv.fr

Pour le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche et par délégation,

Le directeur de l'enseignement scolaire
Jean-Paul de GAUDEMAR

La directrice de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative
Hélène MATHIEU

ROUTES DE L'ENGAGEMENT 2004

1er mars : Bourg-en-Bresse / Nancy / Quimper / Bordeaux / Paris

2 mars : Annecy-le-Vieux - Annecy / Metz / Saint-Brieuc / Bayonne / Argenteuil

3 mars : Grenoble / Troyes / Saint-Malo / Pau / Montmorency

4 mars : Valence / Reims / Rennes / Tarbes / Mantes-la -Jolie

5 mars : Lyon / Valenciennes / Laval / Agen / Versailles

8 mars : Saint-Étienne / Lille / Le Mans / Montauban / Évry

9 mars : Clermont-Ferrand / Boulogne-sur-mer / Orléans / Toulouse / Orsay

10 mars : Moulins / Lens / Blois / Perpignan / Nanterre

11 mars : Mâcon / Arras / Angers / Montpellier / Boulogne

12 mars : Chalon-sur-Saône / Amiens / Nantes / Nîmes / Melun

15 mars : Dijon / Beauvais / La Rochelle / Avignon / Meaux

16 mars : Vesoul / Rouen / Angoulême / Aix-en-Provence / Créteil

17 mars : Belfort / Le Havre / Périgueux / Marseille / Vincennes

18 mars : Colmar / Caen / Limoges / Toulon / Saint-Denis

19 mars : Strasbourg / Cherbourg / Bourges / Nice / Aulnay-sous-Bois

Renseignements au 01 43 14 39 40 – www.cidem.org